



FONDATION
ASSELIN
CÉGEP DE JONQUIÈRE

La trousse de dons planifiés

Planifiez un legs.
Inspirez l'avenir !

La trousse de dons planifiés

Depuis ses débuts en 1968, la Fondation Asselin du Cégep de Jonquière s'engage activement dans le soutien de l'éducation, la recherche et l'innovation éducative. Conformément à cette mission, nous avons élaboré une politique de dons planifiés, que nous pouvons vous fournir sur demande, visant à garantir une gestion des contributions à la fois éthique et transparente, dans le respect des intentions de chaque donateur.

Notre trousse de dons planifiés vous présente une variété d'options de contribution, vous permettant de choisir celle qui correspond le mieux à vos aspirations philanthropiques. Nous sommes prêts à vous accompagner à chaque étape de votre démarche de don. Votre générosité est essentielle pour garantir un soutien durable à nos nombreuses initiatives en appui aux étudiants. La Fondation s'engage donc pleinement à reconnaître et à honorer l'engagement, la générosité et les intentions de ses donateurs.



QU'EST-CE QUE LE DON PLANIFIÉ ?

Faire un don planifié, c'est anticiper pour atteindre vos objectifs philanthropiques tout en tirant parti des avantages fiscaux et financiers liés aux dons de charité. Ce type de don est aussi bénéfique pour les donateurs et leur famille que pour les organismes de bienfaisance qu'ils soutiennent.

Un don planifié vous offre la possibilité de :

- Réaliser des **économies fiscales** significatives.
- Maximiser l'**impact durable** de votre don.
- Jouer un **rôle clé** dès aujourd'hui dans des projets porteurs de sens.
- Contribuer à bâtir un **avenir prometteur**.

LE DON PLANIFIÉ : UN ENGAGEMENT DURABLE QUI FAÇONNE L'AVENIR DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Un don planifié à la Fondation peut se manifester de diverses manières et avoir un impact significatif et durable au Cégep de Jonquière, les contributions pouvant être capitalisées et ajoutées au fonds inaliénable de la Fondation pour garantir leur pérennité.

En intégrant un don planifié dans sa planification financière et successorale, le donateur contribue non seulement à l'éducation des futures générations, mais inscrit également son nom dans l'histoire de la Fondation, renforçant ainsi le patrimoine collectif.

Votre héritage pourra soutenir diverses initiatives, notamment :

- **Soutenir la réussite éducative** par l'octroi de bourses.
- **Offrir un soutien financier** pour aider les étudiants à obtenir leur diplôme.
- **Appuyer des recherches** visant à résoudre les problèmes sociaux qui touchent les familles et les communautés.
- **Contribuer au développement d'une main-d'œuvre qualifiée**, stimulant ainsi l'économie régionale.
- **Assurer la mise en œuvre de projets éducatifs** innovants.

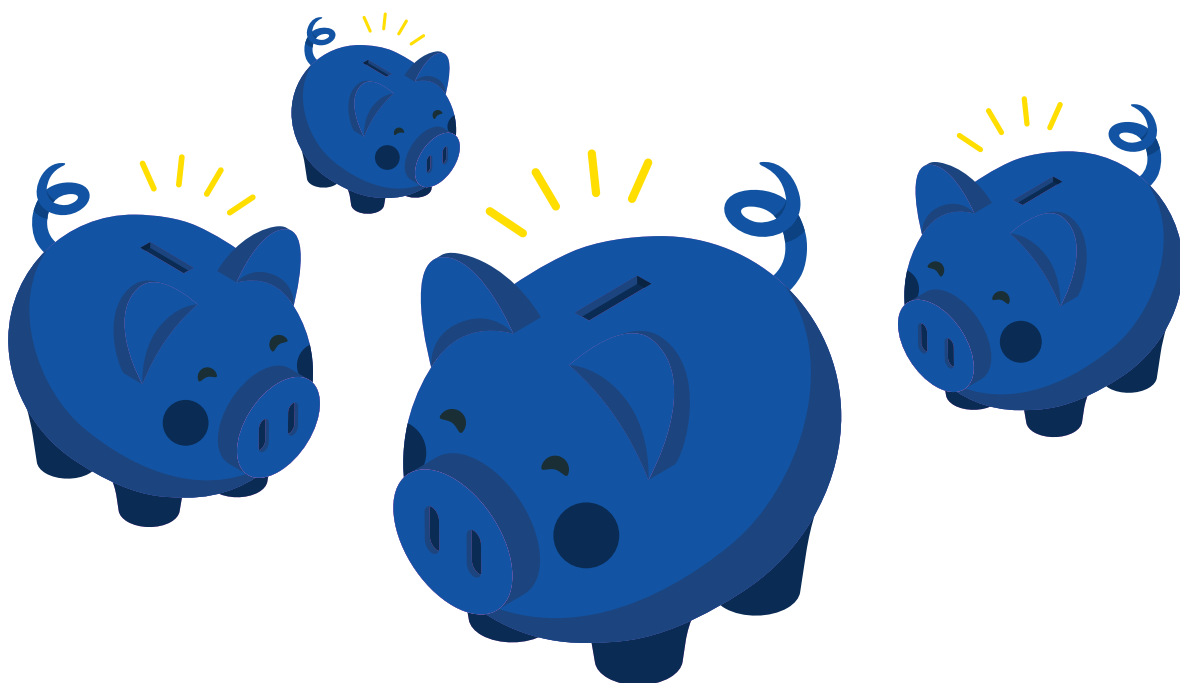


LES TYPES DE DONS PLANIFIÉS ACCEPTÉS PAR LA FONDATION

La Fondation est ouverte à diverses formes de dons planifiés, y compris mais non limitées aux options suivantes :

Legs testamentaires : intégrez la Fondation dans votre testament de l'une des manières suivantes :

- **Legs résiduel** : attribution de la totalité ou d'un pourcentage du reste de votre succession après les paiements de dettes et des legs spécifiques. Cette méthode ajuste automatiquement la valeur du legs en fonction des fluctuations de votre succession, sans nécessiter de modifications testamentaires.
- **Legs spécifique** : désignation d'un montant d'argent fixe ou d'un bien particulier à remettre à la Fondation. Si vous spécifiez un bien particulier, celui-ci sera utilisé exclusivement pour satisfaire ce legs.
- **Legs éventuel** : ce type de legs prend effet seulement si les conditions initialement prévues ne peuvent pas être réalisées. Par exemple, vous pouvez léguer une partie ou la totalité du reste de votre succession à la Fondation si vos bénéficiaires principaux décèdent avant vous.



DON D'UNE ASSURANCE-VIE

En faisant don d'une police d'assurance-vie, vous offrez à la Fondation Asselin un soutien précieux et durable à moindre coût, tout en profitant d'avantages fiscaux non négligeables. Vous pouvez choisir de céder une police déjà existante ou de souscrire une nouvelle assurance-vie à cet effet.

AVANTAGES FISCAUX IMMÉDIATS

Nouvelle police d'assurance-vie : en désignant la Fondation Asselin comme titulaire et bénéficiaire de votre police, vous recevrez un reçu officiel à chaque paiement de prime, vous permettant d'obtenir un reçu d'impôt pour don de bienfaisance correspondant aux montants versés. Veuillez noter que cette désignation est définitive.

Don d'une police d'assurance-vie existante : en nommant la Fondation Asselin comme titulaire et bénéficiaire de votre police actuelle, vous obtiendrez immédiatement un reçu officiel basé sur la valeur marchande de la police. Toute prime payée par la suite donnera également droit à un reçu d'impôt correspondant.

AVANTAGES FISCAUX REPORTÉS

En désignant la Fondation Asselin comme bénéficiaire de la police (sans en être le titulaire), vos héritiers pourront obtenir un reçu officiel. Le don est exclu de la succession et n'est pas soumis aux frais d'homologation.

DON DE TITRES

OPTIMISEZ VOS AVANTAGES FISCAUX

En transférant directement vos titres à la Fondation, qu'il s'agisse d'actions cotées en bourse, de fonds communs de placement ou d'obligations, vous bénéficierez d'une exonération totale de l'impôt sur les gains en capital, conformément à la législation canadienne. Ce transfert doit être effectué sans que les titres ne soient préalablement vendus pour que vous puissiez profiter de l'avantage fiscal.



Créez un impact durable avec un fonds doté

En choisissant de constituer un fonds doté à votre nom au sein de la Fondation, vous assurez un héritage pérenne. Votre don initial est investi de manière sécuritaire selon notre politique de placements, et seuls les revenus générés par cet investissement sont utilisés pour financer des bourses, des subventions ou d'autres projets spécifiques. Ainsi, le capital initial reste intact, garantissant un soutien continu.



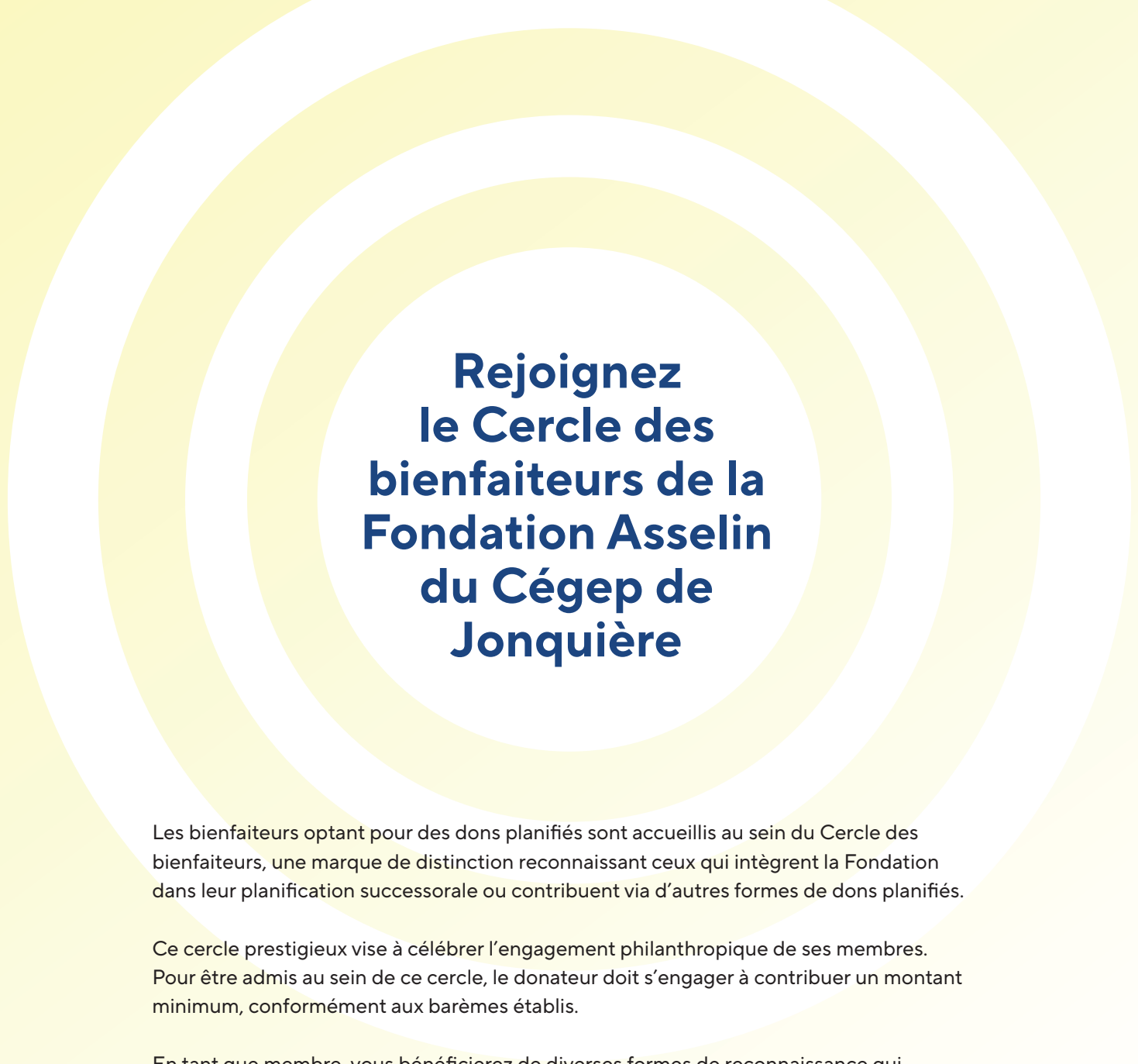
PÉRENNISEZ VOTRE MÉMOIRE OU CELLE D'UN PROCHE

Un fonds doté est un hommage durable, permettant de perpétuer le nom du donateur ou d'un être cher à travers des initiatives significatives :

- **Bourses d'études** ajustées selon vos critères préférentiels.
- **Financement de la recherche** dans des domaines qui vous tiennent à cœur.
- **Soutien financier ciblé** pour des étudiants en difficulté.
- **Support à la vie étudiante** dans les sphères socioculturelles ou sportives.
- Et bien d'autres possibilités selon vos intérêts.

OPTIONS FLEXIBLES POUR ÉTABLIR VOTRE FONDS

Vous pouvez créer votre fonds doté dès maintenant par un don direct d'argent ou de titres. De manière alternative, vous pourriez envisager de le planifier en incluant un legs dans votre testament ou en désignant la Fondation comme bénéficiaire d'une police d'assurance-vie.



Rejoignez le Cercle des bienfaiteurs de la Fondation Asselin du Cégep de Jonquière

Les bienfaiteurs optant pour des dons planifiés sont accueillis au sein du Cercle des bienfaiteurs, une marque de distinction reconnaissant ceux qui intègrent la Fondation dans leur planification successorale ou contribuent via d'autres formes de dons planifiés.

Ce cercle prestigieux vise à célébrer l'engagement philanthropique de ses membres. Pour être admis au sein de ce cercle, le donateur doit s'engager à contribuer un montant minimum, conformément aux barèmes établis.

En tant que membre, vous bénéficierez de diverses formes de reconnaissance qui valorisent votre contribution:

- **Invitations exclusives** à des événements spéciaux.
- **Communications privilégiées** avec des mises à jour sur les impacts de votre soutien.
- **Articles de reconnaissance** qui mettent en lumière votre engagement.

Nous nous engageons à célébrer votre générosité et à vous tenir informé des avancées que votre soutien rend possibles.



NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE DÉMARCHE

Nous serons heureux de vous accompagner à chaque étape de votre démarche afin de nous assurer que votre don soit utilisé conformément à vos volontés. Soyez assuré que toutes les informations personnelles et financières que vous nous transmettez seront traitées avec la plus grande confidentialité.

Au besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec des professionnels qualifiés pour répondre à vos questions et vous guider dans vos décisions.

NOUS JOINDRE

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec
M. Conrad Masson, responsable des dons planifiés.
418 542-4102 ou **fondationasselin@cegepjonquiere.ca**
2505 rue Saint-Hubert, Jonquière, QC G7X 7W2



FONDATION
ASSELIN
CÉGEP DE JONQUIÈRE